

Vu d'Allemagne.

Contre la mode jetable, “aucun pays n’est allé aussi loin que la France”

Publié le 16/04/2021 - 20:36



Des présentoirs remplis de vêtements de seconde main, en juin 2019, à Berlin, en Allemagne. Gregor Fischer / dpa Picture-Alliance via AFP

Fin janvier, le Parlement français adoptait un projet de loi contre le gaspillage. Selon ce quotidien allemand, son impact devrait se faire particulièrement ressentir dans l’industrie textile, où quantité de produits invendus sont détruits.

La loi antigaspillage pour une économie circulaire, définitivement adoptée par le Parlement français le 30 janvier, se distingue par son ambition, analyse le quotidien allemand **Süddeutsche Zeitung**. Surtout, elle devrait imposer de nouvelles normes à l’industrie textile :

« *Le secteur du textile sera l'un des plus fortement marqués par la loi française pour une économie circulaire.* »

Depuis de nombreuses années, les habitudes de consommation en matière d'habillement ont évolué, conduisant au renouvellement accéléré des garde-robes et à une durée de vie des produits de plus en plus courte. Cet avènement de la *fast fashion* (mode jetable) a produit son lot d'invendus : après avoir pris place dans les rayons des boutiques, dans les magasins de déstockage et éventuellement avoir été proposés à des associations, des quantités astronomiques de vêtements ne trouvent toujours pas preneur. Leur coût de stockage conduit certaines enseignes à opter pour leur destruction pure et simple.

Plus de contraintes pour les fabricants ?

“La législation [française] suit ainsi une directive européenne de 2018. L'Allemagne a également transposé cette directive [dans son droit national] en renforçant en 2019 sa propre loi pour l'économie circulaire, initialement promulguée en 2012. Mais aucun pays n'est allé aussi loin que la France”, explique le quotidien munichois :

« *Les 130 articles du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire énoncent soigneusement des objectifs, des directives et des recommandations liés à l'économie circulaire. En cas d'entorse à la loi, les fabricants s'exposent à des amendes.* »

En l'espèce, la loi devrait proscrire la destruction de ces produits et rendre obligatoire leur réemploi ou leur recyclage. La mesure devrait être accompagnée d'un nouveau label, informant le consommateur sur la nature du vêtement et son impact environnemental. *“Pour les fabricants, ce texte pourrait marquer le début d'une série de changements draconiens.”*

Surtout, la *Süddeutsche Zeitung* estime que cette initiative française pourrait précipiter le passage à l'action de ses voisins européens. La loi met en effet en lumière le poids écologique grandissant de l'industrie textile. *“L'initiative française semble avoir incité l'Union européenne à accélérer la cadence. Peu de temps après l'entrée en vigueur de la loi en France, Bruxelles a formulé son propre projet.”*

Ce plan pourrait ainsi présenter des objectifs précis pour l'horizon 2030 en termes de réduction des déchets textiles et établir de nouvelles normes communautaires.

SOURCE : **SÜDDEUTSCHE ZEITUNG** Munich www.sueddeutsche.de